



Etablissement Public
Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 15 septembre 2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2020-09-15_1897

Composition du Conseil d'Administration
de l'OPH de Thiais - Modification partielle
de la délibération n°2019-04-09_1365

L'an deux mille vingt, le 15 septembre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis au théâtre de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 9 septembre 2020.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry-Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. BENETEAU	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Présente		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Présent		P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Absente		-
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Absent		P-
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Présente		P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent ⁽³⁾	Mme BENSARSA REDA ⁽⁴⁾	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Présente		P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Yvry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Représentée	Mme JANODET	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Présente		P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
L'Hay-les-Roses	M. JEANBRUN Vincent	Présent		P

Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Présent		P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Absente		-
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. LADIRE	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. SEGURA	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Représentée	Mme ABDOURAHAMANE	P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Viry-Chatillon	Mme MERRINA Arielle	Représentée	M. VILAIN	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. AGGOUNE	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	Mme KIROUANE	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Présente (2)	Mme EBODE ONDOBO (1)	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. GUILLAUME	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. ID ELOUALI	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	M. GAULIER	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. BOUYSSOU	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry-Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Absente		-
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	M. PANETTA	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Représentée	M. DUFOUR	P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. LEPRETRE	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry-Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	M. SAUERBACH	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Absent		-

(1) Jusqu'à la délibération n° 1880

(2) A partir de la délibération n° 1881

(3) Jusqu'à la délibération n° 1882

(4) A partir de la délibération n° 1883

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
1875 à 1880	80	17	97
1881 à 1882	81	16	97
1883 à 1962	80	17	97

Exposé des motifs

Le rattachement de l'OPH de Thiais à l'EPT Grand Orly Seine Bièvre a été acté par délibérations adoptées dans les mêmes termes au Conseil municipal du 30 juin 2017 et au conseil territorial du 26 septembre 2017, avec prise d'effet au 31 décembre 2017.

L'article R.421-4 du CCH précise que « le nombre des membres du conseil d'administration d'un office public de l'habitat ayant voix délibérative est fixé à vingt-trois ou vingt-sept, par décision de l'organe délibérant de la collectivité territoriale de rattachement, compte tenu notamment de la répartition géographique du patrimoine de l'office ou de l'importance de son parc. Toutefois, pour un office propriétaire de moins de 2000 logements, ce nombre peut être fixé à dix-sept. »

L'article L.5219-5 VIII du CGCT précise que « *parmi les représentants de l'établissement public territorial au sein du Conseil d'Administration de l'office figurent, dans une proportion d'au moins la moitié, des membres proposés par la commune de rattachement initial dès lors qu'au moins la moitié du patrimoine de l'office est situé sur son territoire.* »

Suite aux renouvellements des Conseils municipaux et territoriaux, et à la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Thiais du 28 mai 2020, de nouveaux éléments interviennent dans la composition du Conseil d'Administration de l'OPH de Thiais. Cette nouvelle délibération modifie partiellement la délibération n°2019-04-09_1365 du 09 avril 2019 comme suit :

Les représentants du territoire Grand Orly Seine Bièvre au Conseil d'Administration de l'Office de l'Habitat de la Ville de Thiais, déclarés désignés, sont :

- Monsieur Daniel BEUCHER
- Madame Virginie LEURIN – MARCHEIX
- Monsieur Pierre SEGURA
- Monsieur Alain AFFLATET
- Madame Sushma OSTERMEYER
- Madame Françoise SOURD

Les représentants en tant que personnalités non élues qualifiées (en matière d'urbanisme, logement, environnement ou financement de ces politiques, affaires sociales) au Conseil d'Administration de l'Office de l'Habitat de la Ville de Thiais, déclarés désignés, sont :

- Madame Thérèse BOCHEUX
- Monsieur Alain COLBEAU

Le représentant en tant que personnalité qualifiée élue d'une autre collectivité au Conseil d'Administration de l'Office de l'Habitat de la Ville de Thiais, déclaré désigné, est :

- Madame Myriam SEDDIKI

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu le décret du 30 mars 1923 portant sur la création de l'OPH de Thiais ;

Vu le décret n° 2016-1142 du 23 août 2016 relatif aux modalités de rattachement des offices publics de l'habitat communaux aux établissements de coopération intercommunale compétents en matière d'habitat et aux établissements publics territoriaux ;

Considérant que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dispose que les offices publics de l'habitat précédemment rattachés aux communes ou à leurs groupements situés dans le périmètre des établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris sont rattachés à ces derniers au plus tard le 31 décembre 2017, sauf dans le cas de la commune de Paris ;

Considérant que l'OPH de Thiais a été rattaché à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre par délibérations adoptées dans les mêmes termes les 30 juin et 26 septembre 2017 avec prise d'effet du rattachement au 31-12-2017 ;

Considérant que L'article R.421-6 du CCH précise que le membre ou les membres représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées sont désignés par la collectivité territoriale ou l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement de l'office ;

Considérant la délibération n° 2020/05/17 du Conseil Municipal de la Ville de Thiais du 28/05/2020 et la composition du nouveau conseil territorial installé définitivement le 15/07/2020 ;

Entendu le rapport de Mme Lamia BENSARSA REDA ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Modifie partiellement la délibération n°2019-04-09_1365 comme suit :

- ⇒ 6 représentants du territoire Grand Orly Seine Bièvre :
 - Monsieur Daniel BEUCHER
 - Madame Virginie LEURIN – MARCHEIX
 - Monsieur Pierre SEGURA
 - Monsieur Alain AFFLATET
 - Madame Sushma OSTERMEYER
 - Madame Françoise SOURD
- ⇒ 2 représentants en tant que personnalités non élues qualifiées (en matière d'urbanisme, logement, environnement ou financement de ces politiques, affaires sociales) :
 - Madame Thérèse BOCHEUX
 - Monsieur Alain COLBEAU
- ⇒ 1 représentant en tant que personnalité qualifiée élue d'une autre collectivité :
 - Madame Myriam SEDDIKI

2. Préciser que les autres membres restant inchangés, le conseil d'administration de l'OPH de Thiais est composé comme suit :

- ⇒ 6 Élus désignés au sein de l'organe délibérant représentant le territoire :
 - Monsieur Daniel BEUCHER
 - Madame Virginie LEURIN – MARCHEIX
 - Monsieur Pierre SEGURA
 - Monsieur Alain AFFLATET
 - Madame Sushma OSTERMEYER
 - Madame Françoise SOURD
- ⇒ 2 personnalités qualifiées en matière de logement :
 - Thérèse BOCHEUX
 - Alain COLBEAU

Les autres membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

- ⇒ 1 représentant de la CAF : Valérie FREGONA
- ⇒ 1 représentant de l'UDAF : Marie-Claude GARCIA
- ⇒ 1 représentant d'Action Logement : Emmanuelle BELIERE
- ⇒ 1 représentant de CGT : Nedjma MEHENI
- ⇒ 1 représentant des associations d'insertion ou pour le logement des personnes défavorisées :
 - Émilie ROSSI de l'Armée du Salut
- ⇒ 3 représentants des locataires
 - Monsieur Hervé GENTY, représentant CNL
 - Madame Enza PALERMO, représentante CLCV
 - Madame Marie-Thérèse GOARNISSON, représentante CNL

3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 97

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 21 septembre 2020 ayant été publiée le 22 septembre 2020



A Vitry-sur Seine, le 17 septembre 2020
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.